

# CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

## FDFR Somme/Aisne

*Adoptée lors de dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à Amiens, le 21 mai 2022, la Charte d'engagements réciproques est un document écrit qui définit les engagements que la Fédération et les Foyers et Associations adhérentes s'engagent à respecter pour la bonne marche du réseau.  
Sans caractère contraignant, cette Charte a pour objectif de faire prendre conscience à l'ensemble des responsables de l'appartenance à un réseau, et des obligations morales inhérentes à cette appartenance.*

### **QUE PEUT-ON ATTENDRE DE LA FEDERATION ? QUEL DOIT ETRE SON ROLE ?**

- Accompagnement, aide (montage de dossiers de subvention, service de paye, formations, . . . )
- Expertise
- Diffusion d'informations
- Facilitateur de liens entre Foyers et Associations
- Proposition d'animations
- Création d'un événement fédérateur
- Représentation du réseau auprès des élus et des institutionnels
- Développement de projets de territoire en partenariat avec les autres acteurs locaux

### **QUE PEUT-ON ATTENDRE DES STRUCTURES ADHERENTES ? QUEL DOIT ETRE LEUR ROLE AU SEIN DU RESEAU ?**

- Participation aux réunions (statutaires et autres) de la Fédération
- Ouverture aux autres, apport aux autres structures
- Informations à double sens (FD/FR – FR/FD)
- Diffusion de l'image des Foyers Ruraux
- Participation aux actions initiées par la Fédération
- Respect du schéma d'adhésion
- Implication dans la vie de la Fédération